

## Association pour la gestion des résidus pharmaceutiques post-consommation

Bulletin du Programme de reprise des médicaments



AGRPC Mai 2006

Le *Bulletin du Programme de reprise des médicaments* est une publication électronique trimestrielle de l'AGRPC, qui vise à vous tenir au courant des récents développements. Tous les membres peuvent s'y abonner ou s'en désabonner; pour ce faire, il suffit de suivre les instructions figurant à la fin du présent numéro.

---

### **LE POINT SUR LES PROGRAMMES PROVINCIAUX**

#### **C.-B. BC Pharmacists Association**

En février, M. Jim Favaro, membre du conseil d'administration de l'AGRPC, et M. Paul Iverson, administrateur du Programme de reprise de médicaments, ont rencontré la haute direction de la BCPhA pour discuter du Programme de reprise des médicaments et des possibilités de collaboration.

#### **MANITOBA Report du règlement sur la gestion au Manitoba**

Green Manitoba est un organisme de régie provinciale, chargé de diriger et de coordonner un système élargi et amélioré de gestion des produits. Il s'agit notamment de l'emballage, du papier imprimé et des déchets ménagers dangereux comme les produits pharmaceutiques et les produits de soins personnels. Lors de discussions avec les parties intéressées l'année dernière, l'AGRPC et de nombreux autres intervenants ont exprimé de graves inquiétudes au sujet de l'échéancier prévu (un projet de règlement aurait dû être publié avant la fin de 2005). Les intervenants estimaient qu'un organisme financé par l'industrie (OFI) devrait avoir la responsabilité première pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan du programme, le financement du programme et l'établissement d'objectifs de rendement convenus et de rapports afférents, et qu'il faudrait, dans l'élaboration du règlement, prendre en considération les modèles de réglementation déjà existants dans d'autres juridictions. Green Manitoba a conclu qu'un examen plus approfondi d'un projet de cadre de réglementation s'impose, notamment une définition plus détaillée des méthodes et des lignes directrices d'établissement d'un OFI et de plans de gestion des produits. On poursuivra également l'harmonisation des programmes proposés pour le Manitoba avec les programmes de gestion des autres provinces. Le rapport intégral peut être consulté sur notre site Web à [http://www.medicationsreturn.ca/manitoba\\_en.php](http://www.medicationsreturn.ca/manitoba_en.php).

## QUÉBEC Collecte sélective Québec – dernière année d’exploitation

La plupart des fonctions, du personnel, des installations locatives et du matériel de Collecte sélective Québec ont été transférés à Éco Entreprises Québec, l’organisme financé par l’industrie chargé de l’emballage et du papier imprimé dans la province. CSQ continuera de fonctionner en 2006, car elle a avancé environ 1,3 million de dollars à ÉEQ pour aider celle-ci à entreprendre ses activités. En vertu du projet de loi 102, les propriétaires de marques et les premiers importateurs de papier d’emballage et imprimé devront payer des droits pour compenser les municipalités de 50 % de leurs frais de collecte sélective porte à porte. Cependant, tous les propriétaires de marques et premiers importateurs deviendront imputables des frais à compter du 1<sup>er</sup> mars 2005. Éco Entreprises Québec invite les entreprises assujetties au régime de compensation à s’inscrire à l’aide d’un formulaire de préenregistrement accessible sur son site Web : <http://www.ecoentreprises.qc.ca>. Des séances de consultation en vue de discuter de la grille de contribution, des étapes de mise en œuvre du régime ainsi que des droits et obligations des entreprises auront lieu à Toronto le 3 mai (en anglais seulement), à Montréal le 23 mai (en français avec traduction simultanée) et à Québec le 10 mai (en français seulement). S’il vous est impossible d’assister à une de ces rencontres, vous pourrez entendre la séance de consultation de Montréal sur Internet, le 23 mai, à 9 h 00. Pour s’inscrire, il suffit de remplir le formulaire accessible sur le site Web d’ÉEQ ou de communiquer avec le service à la clientèle par téléphone au 514-987-1491 ou 1-877-987-1491 or par courriel à [plegault@ecoentreprises.qc.ca](mailto:plegault@ecoentreprises.qc.ca).

---

## VARIA

### Un important rapport aborde la question des produits pharmaceutiques et des produits de soins personnels dans l’eau

L’Institut canadien du droit et de la politique de l’environnement a publié un important rapport intitulé *There is no "Away" - Pharmaceuticals, Personal Care Products, and Endocrine-Disrupting Substances: Emerging Contaminants Detected in Water*, le 3 mars, en marge de la Semaine nationale de sensibilisation des pharmaciens. Le rapport porte sur le problème croissant de contaminants décelés dans l’eau, y compris des produits pharmaceutiques, des produits de soins personnels et des perturbateurs endocriniens. Une section traite de la manière dont ces substances se retrouvent dans l’eau : des médicaments inutilisés sont parfois jetés dans les eaux usées qui les emportent, et des médicaments et des métabolites sont excrétés et entrent directement dans le flot des eaux usées. La résistance aux antimicrobiens occasionnée par la consommation d’antibiotiques constitue un sujet de préoccupation. Le rapport formule 11 recommandations, notamment : appuyer ou élaborer des programmes provinciaux de gestion des produits pour la reprise de médicaments inutilisés; et appuyer ou élaborer des règlements municipaux interdisant qu’on se débarrasse des produits pharmaceutiques et autres résidus chimiques dans les égouts. Le rapport conclut que, bien qu’il n’existe pas suffisamment d’information pour élaborer une stratégie qui permettrait de pondérer efficacement les diverses activités liées aux nouveaux contaminants, la meilleure démarche consisterait à inciter les personnes et toutes les couches de la société à s’orienter dans toute la mesure du possible vers une culture de gestion de l’environnement.

Personne-ressource à NDMAC : [Robert White](#).

---

## ***PROCHAINES ACTIVITÉS DU BUREAU***

- Diffusion du questionnaire du Programme de reprise des médicaments aux membres pour commentaires sur le programme.
  - L'AGA et l'assemblée du conseil d'administration sont prévues pour le 31 mai à Toronto.
- 

## ***RAPPORT TRIMESTRIEL DU PROGRAMME DE REPRISE DES MÉDICAMENTS DE LA C.-B.***

Voici un compte rendu du programme en Colombie-Britannique pour la période de janvier à mars 2006.

- Les volumes sont en hausse de 34.7 % dans ce premier trimestre. Cela est attribuable à une plus grande sensibilisation au programme au cours de la dernière année et à une campagne publicitaires durant la semaine des pharmaciens en mars dernier.
- Une campagne de recrutement auprès des pharmacies non inscrites selon les registres du Collège des pharmaciens de la Colombie-Britannique a été réalisée pendant ce trimestre, 199 pharmacies communautaires se sont inscrites au programme.
- Le programme accuse une légère hausse, car les volumes sont au-dessus des quantités prévus.
- Des chargements de conteneurs pleins ont été envoyés à Beiseker Envicotech Inc. en février et en mars pour fins d'incinération.

<b>Sommaire des reprises (réel) :</b>	<b>T1-2006</b>	<b>T1-2005</b>
<b>Conteneurs expédiés aux pharmacies</b>	<b>572</b>	<b>373</b>
<b>Conteneurs reçus des pharmacies</b>	<b>743</b>	<b>331</b>
<b>Poids des produits pharmaceutiques (kg)</b>	<b>5,729</b>	<b>4,252</b>

---

## ***ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE, LE MERCREDI 31 MAI 2006***

À titre de membre de l'AGRPC, vous devriez avoir reçu un avis de convocation à notre prochaine AGA qui aura lieu le 31 mai dans les locaux de l'Association canadienne du médicament générique, à compter de 13 h 30.

Si vous n'avez pas reçu l'information, veuillez communiquer avec le bureau au 613-723-7282. Les documents envoyés par courriel étaient : l'avis de convocation, l'ordre du jour et le formulaire de procuration. S'il vous est impossible d'y assister, n'oubliez pas d'envoyer votre procuration par télécopieur au 613-723-0779. On pourra se procurer à l'assemblée le rapport annuel déposé auprès du ministère de l'Environnement de la C.B. ainsi que les états financiers.

**Pour s'abonner ou se désabonner :**

Si vous avez reçu le présent bulletin électronique directement de l'AGRPC, c'est que votre entreprise est déjà inscrite et que vous figurez dans la liste comme personne-ressource. Pour s'abonner au *Bulletin du Programme de reprise des médicaments* ou s'en désabonner, veuillez envoyer un courriel à [pcpsa@medicationsreturn.ca](mailto:pcpsa@medicationsreturn.ca) en y donnant les renseignements suivants :

*Objet* : Abonnement [ou Désabonnement]

*Texte* : Bulletin du Programme de reprise des médicaments; [votre nom]; [nom de votre entreprise]

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la politique de protection des renseignements personnels de l'AGRPC, veuillez communiquer avec la directrice générale au 1-613-723-7282 (poste 240) ou consulter cette politique à [http://www.medicationsreturn.ca/privacy\\_policy\\_en.php](http://www.medicationsreturn.ca/privacy_policy_en.php).

---

**\*\*\*Info et rétroaction :**

L'Association pour la gestion des résidus pharmaceutiques post-consommation (AGRPC) est un organisme sans but lucratif qui a pour mandat d'élaborer des démarches harmonisées pour les programmes de reprise des médicaments au Canada. Les questions ou commentaires concernant le présent bulletin peuvent être adressés à [info@medicationsreturn.ca](mailto:info@medicationsreturn.ca). Le bulletin peut être transmis à toute personne intéressée.

---